



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h.

Désignation des immeubles :

Côte-Joly (lot 6 493 045 du cadastre du Québec)

Nature et effet :

- Permettre une opération cadastrale afin de créer deux lots d'une superficie de 1 457.50 mètres carrés et d'une façade de 24.42 mètres chacun.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer en personne lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 ou par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier